



CHABLAIS AGGLO 3

PROJET D'AGGLOMÉRATION DU CHABLAIS 3^e GÉNÉRATION

AIGLE \ BEX \ COLLOMBEY-MURAZ \ MASSONGEX \ MONTHEY \ OLLON

PRÉFACE



L'agglomération du Chablais est le résultat de la volonté inédite de toute une région, à cheval sur deux cantons, de prendre son avenir en main. Les six communes concernées de part et d'autre des rives du Rhône, ont entrepris leur démarche en 2011.

En élaborant ce dossier ChablaisAgglo 3 entre 2015 et 2016, les autorités des six communes, appuyées par les services administratifs cantonaux respectifs et l'Association régionale Chablais Région, ont veillé à tirer profit de tous les enseignements utiles du premier dossier déposé en 2014. Elles ont appliqué les préceptes suivants :

- Une prise en compte attentive des quatre critères d'évaluation de la Confédération
- Une grande exigence de cohérence entre les enjeux, les stratégies et les mesures, au travers d'un « fil rouge » constamment revisité
- Une analyse rigoureuse des mesures à réaliser afin de garantir leur pertinence et leur maturité.

Pour une région comme la nôtre, la réalisation du dossier ChablaisAgglo 3, contenant 93 mesures, n'est pas une mince affaire. Ce travail a nécessité un engagement soutenu de la part des élus, des membres des administrations, des bureaux mandataires et de l'équipe de projet.

Grâce à la détermination de tous les acteurs concernés, la région du Chablais espère avec force en l'aboutissement d'une démarche qui réunit en une seule vision un territoire à gérer harmonieusement afin de favoriser l'habitat, l'emploi et la mobilité.

Le président du COPIL

Frédéric Borloz

IMPRESSUM

Sous la responsabilité de

COFIL de Chablais Agglo

Pilotage et élaboration

Bureau d'agglomération

En collaboration avec

Service du développement territorial, Vaud
Service du développement territorial, Valais
Direction générale de la mobilité et des routes, Vaud
Service des routes, transports et cours d'eau, Valais

Experts et études thématiques

Hors Champs Sàrl
Jürg Blattner AG
Repetti Sàrl
RR&A
Team+
Urbaplan

Graphisme

PLUS+ / Stefan Clay

Impression

Imprimerie Montfort SA

Photos

O. Lasserre Paysagestion

Contacts

Chablais Agglo
Place du Marché 1
1860 Aigle
agglo@chablais.ch
www.chablais.ch/agglo
tel : 024 471 15 15

Structure et portée de ChablaisAgglo 3

Le projet d'agglomération de 3^e génération du Chablais, **ChablaisAgglo 3**, est un document à vocation stratégique et opérationnelle. Il guide et oriente la stratégie de développement de l'agglomération.

Instrument de référence et de coordination, c'est un projet partenarial qui lie depuis 2011 les cantons de Vaud et du Valais, 6 communes (Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon) ainsi que l'association régionale Chablais Région autour d'une vision partagée, de stratégies sectorielles et d'un programme de mesures.

Le rapport final se compose de 3 documents :

- A – Le volet explicatif
- B – Le volet stratégique
- C – Le programme des mesures

Le volet explicatif

Il décrit la démarche d'agglomération et présente le contexte de ChablaisAgglo 3. Il contient une analyse de l'état actuel et des tendances et présente l'état de la mise en œuvre du projet d'agglomération de 2^e génération. Son contenu n'est pas liant pour les autorités.

Le volet stratégique

Il présente la vision d'ensemble et les objectifs de ChablaisAgglo 3. Les stratégies sectorielles y sont présentées et traduites spatialement. Il comporte également la carte de synthèse. Son contenu est liant pour les autorités.

Le programme des mesures

Il constitue le volet opérationnel de ChablaisAgglo 3 et décline les stratégies en mesures. Il priorise la mise en œuvre du projet.

Les propositions contenues dans les cartes et les fiches de mesures thématiques (paysage, environnement, urbanisation, mobilité) ont une valeur directrice destinée à orienter l'élaboration des projets en cours et à venir. Les tracés, les périmètres et les délimitations sont d'ordre indicatif. Non contraignantes pour les tiers, les cartes et les fiches ont valeur d'engagement entre les autorités et s'inscrivent comme base commune de travail.

Pour le canton de Vaud, seules les cartes délimitant le périmètre compact, établi pour chaque commune et cosigné avec le SDT, font foi.

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

VOLET EXPLICATIF

1	Doter l'Agglomération d'un outil de gestion du territoire efficace	3
1.1	ChablaisAgglo 3	5
1.2	Genèse de Chablais Agglo	6
1.2.1	Etudes fondatrices	6
1.2.2	Etude préliminaire de l'Agglo Monthey-Aigle	6
1.2.3	ChablaisAgglo 2, projet d'agglomération du Chablais de 2 ^e génération	6
1.2.4	Vers un projet de 3 ^e génération	7
1.3	Du périmètre de l'OFS au périmètre de ChablaisAgglo 3	8
1.3.1	Périmètre de l'OFS	8
1.3.2	Périmètre de ChablaisAgglo 3	9
1.4	Un projet partenarial	12
1.4.1	Acteurs institutionnels	12
1.4.2	Documents contractuels institutionnels	12
1.4.3	Deux cantons responsables vis-à-vis de la Confédération	12
1.4.4	Rôle des échelons fédéraux	13
1.4.5	Rôle des organes politiques et techniques de l'agglomération	13
1.4.6	Concertation et participation	15
1.5	Méthodologie	16
1.5.1	Double portée, stratégique et opérationnelle	16
2	Assurer la coordination avec les planifications nationales, cantonales et communales	17
2.1	Coordination avec les planifications nationales	19
2.1.1	Politique des agglomérations	19
2.1.2	Projet de territoire Suisse	19
2.1.3	Législation fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT)	20
2.1.4	Plans sectoriels	20
2.2	Coordination avec les planifications cantonales	21
2.2.1	Plans directeurs cantonaux	21
2.3	Coordination avec les planifications intercantionales	23
2.3.1	Planification sectorielle de la 3 ^e correction du Rhône	23
2.3.2	Autres politiques et stratégies cantonales	23
2.4	Coordination avec les planifications régionales	24
2.4.1	Rapport de la région de planification Ouest / CTSO	24
2.4.2	Mobilité régionale – transports publics	24
2.5	Coordination avec les planifications communales	26

3	Intégrer le compte-rendu de mise en œuvre du projet de 2 ^e génération	27
3.1	Projets urgents	29
3.2	Mesures infrastructurelles	29
3.2.1	Mesures réalisées entièrement	29
3.2.2	Mesures en cours de réalisation	30
3.2.3	Mesures modifiées ou retardées	30
3.2.4	Mesures sans obligation de mise en œuvre	31
3.3	Mesures assumées entièrement par l'agglomération	32
3.4	Mesures d'urbanisation	33
3.5	Mesures de la liste B	35
3.6	Restructuration de la ligne AOMC (TP1)	36
4	Etablir l'état actuel et les tendances de Chablais Agglo	37
4.1	Paysage, agriculture et environnement	39
4.1.1	Paysage	39
4.1.2	Agriculture	45
4.1.3	Environnement	51
4.2	Urbanisation	61
4.2.1	Ancrage territorial	61
4.2.2	Tendances socio-économiques	62
4.2.3	Densité et mixité	68
4.2.4	Centralité	69
4.2.5	Armature urbaine	71
4.2.6	Qualité de la desserte des zones bâties	73
4.2.7	Equipements collectifs régionaux	74
4.2.8	Installations à forte fréquentation	74
4.2.9	Patrimoine et cadre de vie	75
4.3	Mobilité	77
4.3.1	Mobilité générale	77
4.3.2	Transports publics	85
4.3.3	Transport individuel motorisé (TIM)	93
4.3.4	Mobilité douce	99
4.3.5	Sécurité routière	101
4.3.6	Transports de marchandises	105
4.3.7	Trafics de loisirs	106
4.3.8	Prévisions de mobilité	106

VOLET STRATÉGIQUE

1	Vision d'ensemble	3
1.1	Fondement	4
2	Stratégie sectorielle Paysage, nature et environnement	6
2.1	Stratégie paysage	8
2.1.1	Bilan du PA2 et compléments nécessaires	8
2.1.2	Objectifs généraux	8
2.1.3	Territoires concernés par la stratégie	10
2.2	Stratégie nature et environnement	13
2.2.1	Bilan du PA2 et compléments nécessaires	13
2.2.2	Objectifs	13
3	Stratégie sectorielle Urbanisation	18
3.1	Stratégie centralités	20
3.1.1	Bilan du PA2 et compléments nécessaires	20
3.1.2	Territoires concernés par la stratégie	21
3.1.3	Objectifs	21
3.2	Stratégie territoires de projet	25
3.2.1	Bilan du PA2 et compléments nécessaires	25
3.2.2	Territoires concernés par la stratégie	25
3.2.3	Objectifs	26
3.3	Stratégie maîtrise de l'urbanisation	30
3.3.1	Bilan du PA2 et compléments nécessaires	30
3.3.2	Territoires concernés par la stratégie	30
3.3.3	Objectifs	31
3.3.4	Perspectives de croissance et conformité LAT	35
4	Stratégie sectorielle Mobilité	43
4.1	Stratégie TIM	44
4.1.1	Evolutions et compléments nécessaires	44
4.1.2	Objectifs	44
4.2	Stratégie TP	48
4.2.1	Bilan du PA2 et compléments nécessaires	48
4.2.2	Objectifs	49
4.3	Stratégie MD	53
4.3.1	Bilan du PA2 et compléments nécessaires	53
4.3.2	Objectifs	53

PROGRAMME DES MESURES

1	Cadrage	3
1.1	Des mesures pour concrétiser le projet d'agglomération	4
1.2	Organisation des mesures	4
1.3	Double priorisation des mesures	4
1.4	Coûts	5
2	Liste des mesures	7
2.1	Evolution entre la 2e et 3e génération	8
2.1.1	Paysage et environnement	8
2.1.2	Urbanisation	8
2.1.3	Mobilité	12
3	Mesures Paysage, nature et environnement	16
4	Mesures Urbanisation	39
4.1	Cœurs de ville	44
4.2	Pôles mixtes	50
4.3	Pôles d'habitat	78
4.4	Pôle d'équipement public	92
4.5	Pôles d'activités	96
4.6	Maîtrise de l'urbanisation	104
5	Mesures Mobilité	110
5.1	Mesures de rang supérieur	121
5.2	Mesures de gestion de la mobilité	141
5.3	Développement des transports publics	157
5.4	Développement du réseau de mobilité douce	177
5.5	Gestion des déplacements individuels motorisés	211
5.6	Interfaces et stationnements	243

CONVENTION ET ADDENDUM POUR LA MISE EN ŒUVRE

- 1 Convention pour la mise en œuvre du projet d'agglomération du Chablais
- 2 Addendum à la convention de 2011

ANNEXES

- 1 Compte rendu de mise en œuvre (tableau)
- 2 Note LAT, Canton de Vaud
- 3 Pôles d'activités
- 4 Volet environnement, C'S'D'
- 5 Tableau des mesures ARE
- 6 Fil rouge

GLOSSAIRE

Agglomération	Ensemble de communes adjacentes réunissant au moins 20'000 habitants. Pour la délimitation exacte d'une agglomération, l'Office fédéral de la statistique recourt à des critères de population, emploi, continuité de la zone bâtie, densité habitants/emplois par hectare, croissance démographique, flux de pendulaires, proportion de personnes résidentes travaillant dans le secteur primaire, etc.
AL	Ligne de chemin de fer Aigle-Leysin
AOMC	Ligne de chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASP	Ligne de chemin de fer Aigle-Sépey-Diablerets
BVB	Ligne de chemin de fer Bex-Villars-Bretaye
ChablaisAgglo 2	Projet d'agglomération du Chablais de 2 ^e génération, déposé à Berne en 2011. Aussi abrégé PA2.
ChablaisAgglo 3	Projet d'agglomération du Chablais de 3 ^e génération. Aussi abrégé PA3.
CE	Critère d'efficacité, au nombre de 4, utilisé par la Confédération autant pour juger de l'efficacité d'un projet d'agglomération (taux de cofinancement) que pour l'évaluation de chacune des mesures individuelles (priorisation des mesures).
CFF	Chemins de fer fédéraux
CLE	Conseil lémanique pour l'environnement
DECS	Département de l'économie et du sport (VD)
Densification	La densification consiste à utiliser de manière plus efficace des surfaces déjà bâties, des parcelles non construites en milieu bâti et des infrastructures existantes dans le but de ménager les espaces encore libres en dehors des territoires déjà largement construits.
Développement territorial durable	Par développement territorial durable, on entend un développement qui répond aux besoins du présent en espaces de vie et en sites économiques sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins.
DINF	Département des Infrastructures (VD)
EB	Exigences de base, au nombre de 6, définies par la Confédération, permettant d'une part d'assurer la compréhension de la logique du projet d'agglomération, et d'autre part de fonder l'évaluation des projets d'agglomération sur des bases comparables.
Ecologie industrielle	Mise en réseau des industries, les déchets des uns pouvant être une matière première des autres. Modèle calqué sur le fonctionnement d'un écosystème.
Etalement urbain	Propension des surfaces bâties à occuper toujours plus d'espace, au détriment des surfaces naturelles et agricoles. Le rallongement des

	distances parcourues est également l'une des conséquences principales.
GEC	Groupement des entreprises du Chablais
IBN	Site de reproduction de batraciens d'importance nationale
ICFF	Installations commerciales à forte fréquentation
IFP	Inventaire fédéral des paysages
Infrastructure	Les infrastructures désignent les constructions et installations servant aux transports, à la communication, à l'approvisionnement, au traitement des déchets, à la formation, à la santé publique et aux loisirs.
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale
IVS	Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse
LEaux	Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux
LFIInfr	Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructures pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.
LUMin	Loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire.
Mitage du territoire	Conséquence de l'étalement des constructions sur un territoire. Il en découle, notamment, un gaspillage du sol, une augmentation des distances parcourues et une augmentation des coûts d'infrastructures.
Mobilité douce	On entend par mobilité douce les déplacements à pieds, sur roues, sur roulettes, à la seule force des muscles.
Multimodal	Offre de transport multimodal : différents modes de transport.
MUT	Mesures urgentes transitoires (dans le cadre de la 3 ^{ème} correction du Rhône)
OEaux	Ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
OFT	Office fédéral des transports
OPAM	Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
P+R	Park and Ride (parking d'échange). D'autres abréviations sont parfois utilisées : P+Rail, P+Bus, P+M (marche à pied).
PAZ	Plan d'affectation des zones

PDR	Programme de développement régional
PM10	Particules fines en suspension dans l'air
PPS	Prairies et pâturages secs d'importance nationale
Périmètre compact	Le périmètre compact d'agglomération comprend les cœurs urbains prioritaires en terme de développement.
PA (projet d'agglomération)	Un projet d'agglomération est un plan d'action. Il s'agit d'un instrument de planification qui vise à aider les villes et les agglomérations à résoudre leurs problèmes les plus urgents. Il peut porter sur tous les domaines politiques qui requièrent une coordination dépassant les frontières communales ou cantonales.
SATOM	Centrale thermique intercantonale pour la valorisation de l'énergie contenue dans les déchets incinérables et la méthanisation des déchets biodégradables.
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique (VD)
SDA	Surface d'assolement. Depuis 1992, afin de garantir l'approvisionnement de la population même en cas de crise majeure, la Confédération (art. 6 al. 2a de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) exige des cantons qu'ils distinguent les parties de leur territoire se prêtant à l'agriculture et qu'ils préservent les surfaces dites d'assolement (SDA) par des mesures d'aménagement du territoire.
SDT	Service de développement territorial (VD et VS)
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie (VD)
Sites stratégiques	Les sites stratégiques constituent des secteurs libres, en milieu urbain, offrant un grand potentiel de développement.
Solde migratoire	Bilan annuel entre arrivées et départs pour une entité géographique donnée.
Solde naturel	Bilan annuel entre naissances et décès pour une entité géographique donnée.
STEP	Station d'épuration des eaux usées
TP	Transports publics (routiers et ferroviaires)
TPC	Transports publics du Chablais
TIM (Trafic individuel motorisé)	Trafic des véhicules à moteur, à l'exception des transports publics.
TJM (Trafic journalier moyen)	Somme annuelle des véhicules circulant dans les deux directions en un endroit du réseau routier, divisée par 365 jours.
VAE	Vélo à assistance électrique
VLI	Valeurs limite d'immissions (bruits)

BIBLIOGRAPHIE

Documents de référence (ARE)

- Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de 3^e génération, *DETEC-ARE*, 16 février 2015
- Concept pour un développement urbain vers l'intérieur, Aide de travail pour l'élaboration des projets d'agglomération transport et urbanisation, Décembre 2009
- Rapport du Conseil fédéral du 19 décembre 2001 concernant la "Politique des agglomérations de la Confédération"

Documents législatifs

- Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (loi sur le fonds d'infrastructure, LINfr); RS 725.13
- Loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (LUMin) ; RS 725.116.2
- Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement) ; RS 814.01
- Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne
- Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage ; RS 451
- Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux
- Ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux
- Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs)
- Ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS) ; RS 451.12
- Ordonnance du 14 avril 2010 concernant l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (OIVS) ; RS 451.13
- Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage ; RS 451.1
- Ordonnance du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit ; RS 814.41
- Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air ; RS 814.318.142.1
- Ordonnance du 10 août 1977 concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP) ; RS 451.11
- Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale
- Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse

Documents techniques

- Plaine du Rhône (de Villeneuve à Bex) : 1. paysages d'hier et d'aujourd'hui, 2. réflexions sur les paysages de demain, *Paysagement et L. Veuve*, 2000 et 2001
- Etude stratégique des transports publics dans le Chablais, *RR&A*, 2004
- L'importance du tourisme pour l'économie du district d'Aigle, *Rütter+Partner et HEC Lausanne*, 2004
- Lignes directrices et schéma d'organisation spatiale du pôle de développement du Chablais vaudois, *Esplanade Aménagement*, 2004
- Stratégie de diversification touristique des Alpes vaudoises, *Algoé et Serec*, 2005
- 3^{ème} correction du Rhône, concept de développement de la plaine, *B+C Ingénieurs SA & SEREC*, 2007
- Etude d'opportunité agricole en lien avec la 3^{ème} correction du Rhône, *B+C Ingénieurs SA & EMAC Ingénieurs Sàrl*, 2009
- Lignes directrices paysagères pour le Rhône et pour la plaine, *L. Veuve, P. Feddersen et Paysagement*, 2008

- Etude préliminaire sur l'agglomération du Chablais : rapport de synthèse, *B+C Ingénieurs SA, Roland Ribi & Associés SA, SEREC*
- Stratégie paysagère et agricole de la plaine, *Paysagegestion / Repetti, 2014*
- Adaptation au changement climatique, *Les cahiers de l'ASPAN-SO, 2015*
- Rapport d'impact sur l'environnement (RIE 1^{er} étape), *Projet 3^e correction du Rhône, 2014*
- Projet d'Agglomération du Chablais, 2^e génération, 2011
- Rapport Stucky, zone industrielle d'Aigle, *Direction Générale de l'Environnement-Division EAU, 2015*
- Qualité de l'air du Chablais, Campagnes de mesures, Rapport technique, *Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), 2005*
- Révision de la politique de stationnement, *Citec, 2015*
- Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône (PA-R3), *Canton du Valais, 2016*
- Plan sectoriel directeur de la 3^e correction du Rhône, *Canton de Vaud, 2016*
- Planification stratégique de la renaturation des cours d'eau, *Canton du Valais, 2014*
- Plan cantonal de renaturation des cours d'eau. Planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau, *Canton de Vaud, 2014*
- Accompagnement agricole de la mesure prioritaire Chablais - Rive vaudoise, *Canton de Vaud, 2015*
- Accompagnement agricole MP Chablais (VS), *Canton du Valais, 2015*
- Projet de contribution à la qualité du paysage de la région de la plaine du Rhône, *Canton de Vaud, 2014*
- Réseaux OQE « Plaine du Rhône Sud » (VD), district de St-Maurice (VS), « Rigoles » (VS), Barges (VS)
- Réseau Ecologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC), Concept directeur, *Etat du Valais et Etat de Vaud, 2005*
- Réseau écologique – analyse au niveau cantonal (REC-VD), *Service des forêts, de la Faune et de la Nature, Centre de conservation de la nature, Canton de Vaud, 2012*
- Plan directeur des espaces verts de la Ville de Monthey, 2012
- Planification énergétique territoriale : approche méthodologique et contenu des plans, *Canton de Vaud, Direction générale de l'environnement (DGE), 2016*
- Plan Directeur Communal des Energies – Structure type, *Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), Canton du Valais*
- Manuel EIE – Directive de la Confédération sur l'étude de l'impact sur l'environnement, *Office fédéral de l'environnement (OFEV), Confédération Suisse, 2009*
- Stratégie de gestion des zones d'activités – synthèse de l'étude de base, *SDT, Etat de Vaud, mai 2016*
- Stratégie des zones d'activités de Chablais Agglo (étude U7), *Urbaplan, 2013*
- Stratégie paysagère et agricole de la plaine, *Paysagegestion SA et Repetti Sàrl, 2013*
- Site stratégique de développement de Bex, Schéma directeur et stratégie de développement, *DeLaMa, B+S, Viridis, 2011*

Monthey

- Plan directeur des espaces publics du centre-ville, Monthey, 2005
- Etude de réaménagement du centre-ville, Monthey, 2010
- Plan directeur de densification, Monthey, 2012
- Plan directeur des espaces verts, Monthey, 2012
- Plan directeur de densification, Monthey, 2012

Aigle

- European 11, Suisse « Aigle/VD – Au cœur de la ville », Aigle, 2011
- Aigle Centre 2020, Aigle